

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt deux, le sept mars à vingt heures.
01/03/2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE
01/03/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : . Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique
– MOHAND O’AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE
Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-
Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – POLONI Pascal –
CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa –
ALLARD Aurélie – MACHEFE Thomas

EN EXERCICE : 23

**PRESENTS : 21
PROCURATIONS : 02
VOTANTS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme SICARD Christine – BROUILLON Monique

Absents : M. Mme

Pour :	23
Contre :	23
Abstentions :	0

Procurations : Madame SICARD Christine à Madame DE MARCHI Céline
Madame BROUILLON Monique à M. MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

**017/2022
OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**APPROBATION DE LA OU DES CONVENTIONS DE SERVITUDE ENTRE LA
COMMUNE ET LE TE47**

Dans le cadre de l’implantation d’ouvrages de distribution publique d’électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur les parcelles cadastrées ZA 10 - AH – AE chemin rural route du château d’eau situées à « Cote de rabat – Bintane – Coquilleau » distribution d’électricité, dans le cadre de l’affaire renforcement BT POSTE BARRAILS – SAINTE BAZEILLE.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d’un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l’implantation d’un poste de transformation, peuvent faire l’objet le cas échéant d’une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l’intérêt que représente pour la commune l’implantation de ces ouvrages de distribution publique d’électricité,

**Le Conseil Municipal,
Où l’exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

AR Prefecture

047-214702334-20220307-017
Reçu le 08/03/2022
Publié le 08/03/2022

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (08/03/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (08/03/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

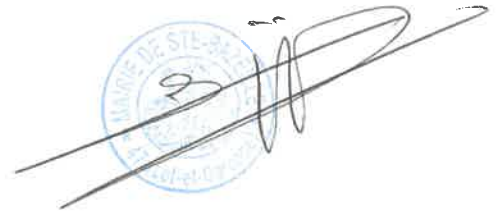
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazelle

Le 08 mars 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINTE-BAZELLE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp.